

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2025

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ATTACHE TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que **42** recrutements ont été effectués en 2024, permettant **21** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade d'attaché au titre de l'année 2025,

Considérant les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de :

- Mme Isabelle BAUD,
- Mme Nathalie MONET,
- Mme Magalie NGOMA,
- Mme Christel SCIARDIS.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**attaché territorial** établie pour l'année **2025** est constituée comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE TALLOIRES-MONTMIN	Mme ARRAGAIN Pascale	08 juillet 2025
MAIRIE DE VIRY	Mme AUDIN Florence	08 juillet 2025
MAIRIE DE PUBLIER	Mme BAUD Isabelle	30 juin 2022
MAIRIE D'ARACHES LA FRASSE	Mme BERVOETS Virginie	08 juillet 2025
MAIRIE DE COMBLOUX	Mme BORGEAL Sandrine	08 juillet 2025
MAIRIE DE COPPONEX	Mme CANALE Karine	08 juillet 2025
MAIRIE DE SCIONZIER	Mme DERRAS Mireille	08 juillet 2025

MAIRIE DE SALLANCHES	Mme GABOREAU Céline	08 juillet 2025
SDIS 74	Mme GALLET Stéphanie	08 juillet 2025
CDC DU PAYS ROCHOIS	M. GAUTHIER Eric	08 juillet 2025
CDC PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE	Mme GOUERI Marie-Laure	08 juillet 2025
MAIRIE DE SCIONZIER	Mme JACQUEMOUX Sylvie	08 juillet 2025
MAIRIE DE SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	Mme LAVOREL Séverine	08 juillet 2025
MAIRIE DE MIEUSSY	Mme MONET Nathalie	07 juillet 2023
MAIRIE DE VEIGY-FONCENEX	Mme NGOMA Magalie	30 juin 2022
MAIRIE DE MASSINGY	Mme PARCOLLET Valérie	08 juillet 2025
MAIRIE DE MASSINGY	Mme PETELLAT Marie-Pierre	08 juillet 2025
CDC DES MONTAGNES DU GIFFRE	Mme PIGNAL Evelyne	08 juillet 2025
MAIRIE D'ARTHAZ PONT NOTRE DAME	Mme RUFFET Julie	08 juillet 2025
MAIRIE DE ST-JEAN-D'AULPS	Mme SCIARDIS Christel	30 juin 2022
MAIRIE DE LA ROCHE SUR FORON	M. THABUIS Marc	08 juillet 2025
MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY	Mme VERDAN Virginie	08 juillet 2025
MAIRIE DE SERVOZ	Mme VERDIER Anouchka	08 juillet 2025
MAIRIE DE VIUZ-EN-SALLAZ	Mme VIEZ-BERTHET Sandrine	08 juillet 2025
MAIRIE DE SALLANCHES	Mme VILLANOVA Corinne	08 juillet 2025

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 07 juillet 2027**.

Considérant la date de 1^{ère} inscription sur la liste d'aptitude de Mesdames Isabelle BAUD, Magalie NGOMA et Christel SCIARDIS, la date de fin de validité de la présente liste, pour ces agents, est fixée au **29/06/2026**.

Considérant la date de 1^{ère} inscription sur la liste d'aptitude de Madame Nathalie MONET, la date de fin de validité de la présente liste, pour cet agent, est fixée au **06/07/2026**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

Fait à Annecy, le 08 juillet 2025

- 8 JUL. 2025

Le Président,

 Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2025

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'INGENIEUR TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2024 est de **20**, auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2024 (**1**) permettant ainsi **10** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade d'ingénieur territorial au titre de l'année 2025,

Considérant que **7** dossiers ont été présentés pour l'accès au grade d'ingénieur accessible au titre de l'examen professionnel dont 1 ne remplissant l'exigence réglementaire des deux de jours de formation de professionnalisation, le nombre de postes pour l'accès au grade d'ingénieur au choix est de **4**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne de l'année **2025** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
THONON AGGLOMERATION	Mme BERGER Sandra	08 juillet 2025
MAIRIE DE SALLANCHES	M. BRETIGNY André	08 juillet 2025
CDC FIER ET USSES	M. DE BERNARDO Noël	08 juillet 2025
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT ARVE ET AFFLUENTS	M. FINIELS Ludovic	08 juillet 2025
MAIRIE DE SAMOENS	M. GLORY Louis	08 juillet 2025
MAIRIE DE MEGEVE	M. JAEGLE Florian	08 juillet 2025
MAIRIE D'ARACHES LA FRASSE	M. LABARRE Frédéric	08 juillet 2025

MAIRIE DE SCIONZIER	M. MIROUSE Guilhem	08 juillet 2025
MAIRIE DE CHAMONIX MONT-BLANC	M. PORTHAULT Jean-Marie	08 juillet 2025
CDC DES SOURCES DU LAC	Mme QUARD Sabine	08 juillet 2025

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 07 juillet 2027**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

Fait à Annecy, le 08 juillet 2025

- 8 JUIL. 2025

Le Président,



Antoine de MENTHON



N° 2025-AG-03

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE DEROGATOIRE DES
SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE - 2025

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
DE REDACTEUR POUR LES SECRETAIRES
GENERAUX DE MAIRIE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L523-1, L523-3, L523-4, L523-5, L523-6,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que sont inscrits sur la liste d'aptitude à la promotion interne au grade de rédacteur, sans quota, les agents relevant d'un grade d'avancement dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs ayant au moins 4 ans d'ancienneté dans les fonctions de secrétaire général de mairie et exerçant leurs fonctions dans une commune de moins de 2000 habitants,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **rédacteur territorial** au titre de la promotion interne dérogatoire des secrétaires généraux de mairie de l'année **2025** est établie comme suit :

Collectivité	Nom-Prénom	Date de 1ère inscription
MAIRIE D'ONNION	Mme FOULAZ Ludmila	08 juillet 2025
MAIRIE DE FESSY	Mme FROSSARD Evelyne	08 juillet 2025
MAIRIE DE SAINT-EUSTACHE	Mme GIROLLET Caroline	08 juillet 2025
MAIRIE DE CERNEX	Mme GLADIEUX Stéphanie	08 juillet 2025
MAIRIE DE SAINT LAURENT	Mme HOYAU Audrey	08 juillet 2025

MAIRIE DE SAINT SYLVESTRE	Mme JOSSERAND Laurence	08 juillet 2025
MAIRIE DE CLERMONT	Mme LAFAVERGES Marie-Pierre	08 juillet 2025
MAIRIE DE BRETHONNE	Mme LAUSENAZ-GRIS Angélique	08 juillet 2025
MAIRIE DE VACHERESSE	M. MOTTIEZ Didier	08 juillet 2025
MAIRIE DE NANCY-SUR-CLUSES	Mme REBOUL Elodie	08 juillet 2025

ARTICLE 2

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 07 juillet 2027**.

ARTICLE 3

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

- 8 JUIL. 2025

Fait à Annecy, le 08 juillet 2025

Le Président,

Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2025

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AUX
GRADES DE REDACTEUR TERRITORIAL ET
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME}
CLASSE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2024 est de **49** permettant ainsi **24** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne aux grades de rédacteur territorial et rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Considérant que **7** dossiers ont été présentés pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, accessible uniquement au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade de rédacteur au choix est de **17**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **rédacteur territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2025** est établie comme suit :

Collectivité	Nom-Prénom	Date de 1ère inscription
MAIRIE DE CRUSEILLES	Mme BERTHOUD Anne-Cécile	08 juillet 2025
MAIRIE DE THYEZ	Mme BORTOLI Florence	08 juillet 2025
MAIRIE DES HOUCHES	Mme BOUCHARD Nathalie	08 juillet 2025
MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS	Mme CAMPART Carole	08 juillet 2025
CDC PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE	Mme DUTRUEL Maryse	08 juillet 2025
MAIRIE DE PEILLONNEX	Mme FRANTZ Nathalie	08 juillet 2025
MAIRIE D'EXCENEVEX	Mme GERDIL Carole	08 juillet 2025
MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS	Mme HOURLIER Béatrice	08 juillet 2025

MAIRIE DE SILLINGY	Mme OCAMPO Nathalie	08 juillet 2025
MAIRIE DE PASSY	Mme PATTY Nathalie	08 juillet 2025
SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE	Mme PERRILLAT-AMEDE Karine	08 juillet 2025
MAIRIE DE DOUSSARD	Mme PESENTI Sofia	08 juillet 2025
MAIRIE DE CHAVANOD	Mme PETIT Christelle	08 juillet 2025
MAIRIE DE VILLE LA GRAND	Mme PINGET Christine	08 juillet 2025
MAIRIE DE GROISY	Mme RICHARD Rachel	08 juillet 2025
MAIRIE DE FRANGY	Mme VERMEERBERGEN Laurence	08 juillet 2025
MAIRIE DE CHENS SUR LEMAN	Mme VEYRAT Anne	08 juillet 2025

La liste d'aptitude au grade de **rédacteur principal de 2^{ème} classe** au titre de la promotion interne de l'année **2025** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE VIUZ-EN-EN-SALLAZ	Mme CAVAZZA Magali	08 juillet 2025
MAIRIE DE POISY	Mme CHIRON Sophie	08 juillet 2025
SDIS 74	Mme DEJARDIN Sandra	08 juillet 2025
MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY	Mme DELETRAZ Angélique	08 juillet 2025
SDIS 74	Mme HERMIGNIES Julie	08 juillet 2025
MAIRIE DE VIUZ-EN-EN-SALLAZ	Mme JACQUARD Marjorie	08 juillet 2025
MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX	Mme JEUNESSE Stéphanie	08 juillet 2025

ARTICLE 2

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 07 juillet 2027**.

ARTICLE 3

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

Fait à Annecy, le 08 juillet 2025

- 8 JUIL. 2025

Le Président,


Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2025

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que **3** recrutements ont été effectués en 2024 permettant ainsi **1** inscription sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade de chef de service de police municipale,

Considérant qu'aucun dossier a été présenté pour l'accès au grade de chef de service de police municipale accessible au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade de chef de service de police municipale au choix est de **1**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **chef de service de police municipale** pour l'année **2025** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Mme STRAGIER France	08 juillet 2025

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 07 juillet 2027**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **- 8 JUL. 2025**

Fait à Annecy, le **08 juillet 2025**

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - ANNEE 2025

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AUX
GRADES DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que le nombre de nominations peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 8% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées à un Centre de gestion (Effectif du cadre d'emplois : 347 agents : $347 \times 8\%/2$), l'application de cette méthode de calcul est plus favorable et permet ainsi **13** inscriptions sur liste d'aptitude pour la promotion interne 2025.

Considérant qu'aucun dossier n'a été présenté pour l'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, accessible uniquement au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade de technicien au choix est de **13**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **technicien territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2025** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE LA CLUSAZ	M. BEAUQUIS Stéphane	08 juillet 2025
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-EN GENEVOIS	M. BOULANGER Thierry	08 juillet 2025
MAIRIE DE BONNEVILLE	Mme DUCASTEL Nathalie	08 juillet 2025
MAIRIE D'ARACHES LA FRASSE	M. GATINE Cyril	08 juillet 2025
CDC FAUCIGNY GLIERES	M. GAVARD Mickael	08 juillet 2025
MAIRIE DE PERS JUSSY	M. HAILLANT Nicolas	08 juillet 2025

MAIRIE DE MORZINE	M. LACOMBE Patrice	08 juillet 2025
MAIRIE DE DOUVAIN	M. LAUSENAZ-PIRE Fabrice	08 juillet 2025
MAIRIE D'ARACHES LA FRASSE	M. LEVEQUE Sebastien	08 juillet 2025
THONON AGGLOMERATION	M. LUPIANEZ Miguel	08 juillet 2025
MAIRIE DE SEVRIER	M. METRAL Stéphane	08 juillet 2025
MAIRIE D'EVIAN LES BAINS	M. PONTICELLI Gilles	08 juillet 2025
CDC PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE	M. RUZZICONI Jacques	08 juillet 2025

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée au **07 juillet 2027**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

- 8 JUIL. 2025

Fait à Annecy, le 08 juillet 2025

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2025

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU
PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES ET
D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU
PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
PRINCIPAL DE 2^{ème} classe

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01.

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2024 est de **5** auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2024 (**1**), permettant **3** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe.

Considérant qu'un dossier a été présenté pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, accessible au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques au choix est de **2**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques** au titre de la promotion interne de l'année **2025** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE RUMILLY	Mme MAISON Marie Lyne	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE SALLANCHES	Mme ZAHMOUL Maryam-Claire	<i>08 juillet 2025</i>

La liste d'aptitude au grade d'**assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe** au titre de la promotion interne de l'année **2025** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1^{ère} inscription</i>
MAIRIE D'AMBILLY	Mme BERTHOLLET Céline	<i>08 juillet 2025</i>

ARTICLE 2

La date de fin de validité de la présente liste est fixée au **07 juillet 2027**.

ARTICLE 3

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

Fait à Annecy, le 08 juillet 2025

- 8 JUIL. 2025

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2025

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ANIMATEUR TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2024 est de **15** auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2024 (**1**), permettant **8** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne pour l'accès au grade d'animateur,

Considérant qu'aucun dossier n'a été présenté pour l'accès au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe accessible au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade d'animateur au choix est de **8**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**animateur territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2025** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE TALLOIRES-MONTMIN	Mme BERGERET Emmanuelle	08 juillet 2025
MAIRIE DE RUMILLY	M. COGNARD Olivier	08 juillet 2025
MAIRIE DE VALLEIRY	Mme COLLARD Christel	08 juillet 2025
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-EN GNEVOIS	Mme DELEPINE Amelie	08 juillet 2025
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-EN GNEVOIS	M. ETTORI Brice	08 juillet 2025
MAIRIE DE LA ROCHE SUR FORON	Mme GAILLARD Lisa	08 juillet 2025
MAIRIE DE SALLANCHES	Mme KOCH Cynthia	08 juillet 2025
CDC FAUCIGNY GLIERES	Mme PRACH Florence	08 juillet 2025

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 07 juillet 2027**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

- 8 JUIL, 2025

Fait à Annecy, le 08 juillet 2025

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2025

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant les conditions d'accès au grade d'agent de maîtrise pour les agents appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques :

- Accès en fonction de la seule ancienneté (article 6, 1° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988) : aucun quota n'est appliqué dans ce cas ;
- Accès après réussite à un examen professionnel (article 6, 2° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988) : un recrutement pour deux nominations prononcées au titre de l'article 6, 1°.

Considérant que **17** nominations au grade d'agent de maîtrise ont été effectives en 2024 permettant ainsi **8** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade d'agent de maîtrise après examen professionnel au titre de l'année 2025, auxquels il convient d'ajouter le reliquat de postes 2024 (**162** postes) : **170** postes.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**agent de maîtrise** établie pour l'année **2025** au titre de l'**article 6, 1°** du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE CHENS-SUR-LEMAN	Mme BARRIOZ Valérie	08 juillet 2025
MAIRIE DE CLUSES	Mme BENAOUAG Leïla	08 juillet 2025
MAIRIE DE SALLANCHES	M. BOCH Jérôme	08 juillet 2025
MAIRIE DE SAINT GINGOLPH	Mme BONNAZ Lisette	08 juillet 2025
MAIRIE DE BASSY	M. BOSONIN Pierre	08 juillet 2025
MAIRIE DE POISY	Mme CARTON Georgette	08 juillet 2025

MAIRIE DE RUMILLY	M. CATHELIN Cédric	08 juillet 2025
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Mme CAZENEUVE Catherine	08 juillet 2025
MAIRIE D'EVIAN LES BAINS	M. CHAPPUIS Christophe	08 juillet 2025
MAIRIE DE PASSY	M. CHARLET Olivier	08 juillet 2025
MAIRIE DE SALLANCHES	Mme CHARROY Sylvie	08 juillet 2025
MAIRIE DE RUMILLY	M. CHATELAIN-CADET Maurice	08 juillet 2025
MAIRIE DE SILLINGY	Mme CHATENOUUD Aurore	08 juillet 2025
MAIRIE D'EVIAN LES BAINS	Mme CHEVALLIER Isabelle	08 juillet 2025
MAIRIE DE POISY	Mme CURRI Doriane	08 juillet 2025
CDC DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC	M. DA COSTA CORREIA Jean-Philippe	08 juillet 2025
MAIRIE DE POISY	Mme DA SILVA Anne-Marie	08 juillet 2025
MAIRIE DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS	Mme DECOTIGNIE Sylvie	08 juillet 2025
MAIRIE DE SALLANCHES	M. FAVRET GILLIERON Franck	08 juillet 2025
MAIRIE DE RUMILLY	M. FERRAND Olivier	08 juillet 2025
CDC USSES ET RHONE	M. FRANCHET Jean-Michel	08 juillet 2025
MAIRIE DE CLUSES	Mme GARCIA Christine	08 juillet 2025
MAIRIE DE FETERNES	Mme GIRARD-DESPRAULEX Stéphanie	08 juillet 2025
MAIRIE DE MAGLAND	Mme HANKE Sandra	08 juillet 2025
MAIRIE DE PASSY	M. JIGUET Lionel	08 juillet 2025
MAIRIE DE POISY	Mme KERVALET Marie-Bernadette	08 juillet 2025
CDC CLUSES -ARVE MONTAGNES	Mme KISSI Louisa	08 juillet 2025
MAIRIE DE RUMILLY	M. LAMARCHE Bernard	08 juillet 2025
MAIRIE DE SALLANCHES	Mme LELIEVRE Nathalie	08 juillet 2025
MAIRIE D'ALBY SUR CHERAN	Mme LEMAIRE Marie-Claude	08 juillet 2025
MAIRIE D'AMBILLY	Mme LE TEXIER Marie	08 juillet 2025
MAIRIE DE PUBLIER	M. LIBON Bruno	08 juillet 2025
MAIRIE DE SAMOENS	M. LOIZON Lionel	08 juillet 2025

MAIRIE DE SILLINGY	Mme MIEGE Fanny	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE SALLANCHES	M. MILLION Jean Marie	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE D'ARACHES LA FRASSE	M. MISSILLIER Damien	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE SALLANCHES	Mme MONTEIRO ROCH-NEIREY Nathalie	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE D'ARACHES LA FRASSE	M. MORET Loïc	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE BERNEX	M. MOUTHON Emmanuel	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE D'ETEAUX	Mme MUNAFO Françoise	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE CHESSENAZ	M. PERNOUD François	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE MIEUSSY	Mme PERONA Dominique	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	M. PETITJEAN Lionel	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE DOUVAINE	Mme PHILIPPE Corinne	<i>08 juillet 2025</i>
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE	M. PONTNET Christophe	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE RUMILLY	M. POULAIN Florian	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DES HOUCHES	M. POUVREAU Anthony	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Mme REFOURN Patricia	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE D'AMBILLY	M. REY Jean-Luc	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE MORZINE	M. RICHARD Fabien	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DES GETS	Mme ROUSSEAU Séverine	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE RUMILLY	M. TRIQUET Patrice	<i>08 juillet 2025</i>
CDC DE CLUSES-ARVE MONTAGNES	M. TROMBERT Jérémy	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE SALLANCHES	Mme VINCENT Christelle	<i>08 juillet 2025</i>
MAIRIE DE SAMOENS	M. YOU Frederic	<i>08 juillet 2025</i>

La liste d'aptitude au grade d'**agent de maîtrise** établie pour l'année **2025** au titre de l'**article 6, 2°** du décret n°88-547 du 6 mai 1988 est établie comme suit :

Collectivité	Nom-Prénom	Date de 1ère inscription
MAIRIE DE VIUZ EN SALLAZ	M. POTIER Nicolas	<i>08 juillet 2025</i>

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 07 juillet 2027**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

- 8 JUIL. 2025

Fait à Annecy, le 08 juillet 2025

Le Président,



Antoine de MENTHON